

LA DIMENSION EUROPÉENNE DE LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Une analyse de la « déclaration de Riga »

Dans une déclaration commune adoptée le 11 juin 2006 à Riga, le Conseil européen et la Commission européenne ont pris une série d'engagements pour combattre les risques d'exclusion sociale liés au développement d'internet et, plus généralement, des technologies de l'information et de la communication (TIC). La "déclaration de Riga" vise également à promouvoir les usages d'internet au service de l'inclusion sociale de groupes particulièrement défavorisés, notamment ceux qui sont victimes d'un handicap, de l'isolement, de la pauvreté ou de l'analphabétisme. En même temps que cette réunion politique, une conférence internationale a permis de confronter les analyses et les perspectives développées par des chercheurs, des représentants d'organisations non gouvernementales, des industriels et des responsables de diverses agences ou administrations publiques.

A

LES INÉGALITÉS NUMÉRIQUES EN EUROPE

En matière de diffusion des TIC et d'utilisation d'internet, il existe des écarts très prononcés entre les différents pays européens, selon une ligne de fracture qui sépare le nord-ouest et le sud-est.

D'un côté, la Finlande, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Luxembourg, la Grande-Bretagne. De l'autre côté, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, Chypre, la Slovénie, la Tchéquie, la Hongrie, la Pologne, la Lituanie, la Lettonie. Dans un groupe intermédiaire, la Belgique, la France, l'Irlande, l'Autriche, la Slovaquie, l'Estonie. Dans le premier groupe, plus 70% de la population entre 16 et 75 ans utilise un ordinateur et plus de 60% a accès à internet. Dans le

second groupe, ces pourcentages n'atteignent pas 40% de la population. Dans des pays candidats comme la Roumanie, la Bulgarie et la Turquie, ils sont inférieurs à 20%. Dans le groupe intermédiaire, la Belgique se situe un peu au-dessus de la moyenne européenne, avec 61% d'utilisateurs de l'ordinateur et 50% d'accès à internet.

Au cours des dernières années, la diffusion d'internet a progressé partout, mais les écarts entre pays se sont peu réduits. Seuls quelques pays, comme l'Estonie et la Slovaquie, sont en train de franchir le fossé.

Dans tous les pays, l'accès aux TIC est inégalement réparti au sein de la population. Les écarts les plus significatifs sont observés en fonction du niveau d'instruction, en fonction du revenu, selon l'âge et en fonction de la composition familiale (net avantage aux familles biparentales avec enfants). Les écarts en fonction

de la densité de population sont moins importants, quoique l'accès à l'internet à large bande soit souvent problématique dans les zones rurales faiblement peuplées. Le niveau de développement économique est une variable importante: dans les zones défavorisées ("Objectif 1" des fonds structurels), le taux d'accès à internet de la population n'est que 29%, contre 55% en moyenne dans les zones hors Objectif 1.

Les écarts entre catégories sociodémographiques sont beaucoup plus significatifs dans les pays du deuxième groupe (sud-est) que dans le premier groupe (nord-ouest). Les écarts entre les hommes et les femmes reflètent bien cette situation: les disparités de genre sont en train de s'estomper progressivement dans le premier groupe, alors qu'elles persistent dans le second.

Un paradoxe doit être souligné: c'est dans les pays où internet est le plus répandu que les risques de discrimination à l'égard d'une petite minorité de non utilisateurs sont les plus importants. Ces risques peuvent cependant être réduits par des politiques adéquates, visant à maintenir la diversité des canaux d'accès à l'information et aux services.

Il faut toutefois prendre garde à ne pas transformer en stéréotype le clivage nord-ouest / sud-est. Il y a peu de différences de comportement entre un utilisateur régulier d'internet au Portugal, en Hongrie, en Finlande ou en France: le temps moyen passé sur internet, les activités réalisées en ligne, les types de sites consultés sont très semblables.

Enfin, comme le montre le graphique reproduit en fin de document, un nombre très important de citoyens européens n'utilisent pas régulièrement internet ou n'ont même jamais utilisé un ordinateur. Les données de ce graphique reflètent l'ampleur de l'exclusion numérique à travers l'Europe. Elles montrent aussi la nécessité de concevoir des politiques d'inclusion numérique qui soient adaptées aux réalités sociales de chaque pays.

B

UNE JUXTAPOSITION DE DIVERSES POLITIQUES EUROPÉENNES

C'est en 2000, lors du sommet de Lisbonne, que la notion d'inclusion numérique a trouvé sa place dans l'agenda politique européen. L'inclusion numérique était conçue comme une dimension de la cohésion sociale, un des trois objectifs de la "stratégie de Lisbonne", à côté de la compétitivité économique et du développement durable.

La Commission européenne s'est engagée dans des programmes de recherche et des mesures politiques en faveur des personnes handicapées ou âgées, essentiellement dans deux domaines: l'accessibilité numérique ("e-accessibilité") et les technologies dites "assistives" pour les personnes âgées ou handicapées.

Le principe de l'accessibilité numérique est de permettre un usage facile des TIC et des services en ligne pour tous, indépendamment des déficiences ou des handicaps en matière de vue, audition, dextérité, mobilité. Par exemple, des services internet "e-accessibles" doivent permettre une adaptation de la taille et des couleurs de l'affichage sur écran, des substituts auditifs ou visuels pour malvoyants ou malentendants, des menus adaptés à une dextérité limitée. La Commission européenne a défini une politique en matière d'accessibilité (COM(2005)425final), qui devrait se traduire prochainement dans une directive portant sur l'accessibilité des télécommunications et des services en ligne.

La Commission européenne a également soutenu les institutions nationales et le réseau international (*EDEAN, European design for all e-accessibility network*) qui promeuvent le concept de "design for all" (DfA). Le DfA repose sur trois principes: un design qui convient à la plupart des utilisateurs, sans modification du système et des programmes; un design qui permet une adaptation aisée aux besoins spécifiques, par exemple à l'aide d'interfaces ajustables; un design qui permet la connexion de dispositifs d'assistance. La Commission déplore toutefois que les méthodes pratiques de DfA soient encore peu connues des concepteurs d'applications TIC.

Dans le domaine des technologies assistives, de nombreux projets de recherche ont été réalisés dans le programme IST (*Information Society Technologies*). Ils ont donné lieu à des innovations, parfois étonnantes ou spectaculaires, qui créent des "environnements intelligents" au bénéfice d'utilisateurs qui sont confrontés à des déficiences physiques ou des maladies chroniques. Toutefois, ces innovations ne dépassent pas souvent le stade du projet de démonstration. Il y a manifestement un problème de diffusion des technologies assistives, qui ne peut pas être restreint à une question de demande solvable ou de subsides.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'action communautaire sur l'exclusion sociale, une attention particulière a été accordée à l'exclusion numérique. Des inventaires et des études sont lancés pour dresser un panorama des initiatives prises par les différents pays, à la fois pour combattre l'exclusion numérique et exploiter les potentialités des TIC au bénéfice de groupes sociaux défavorisés: demandeurs d'emploi, migrants, jeunes en difficulté, illettrés, personnes isolées ou âgées, etc. En Belgique, le plan national de lutte contre la fracture numérique, lancé fin 2005, rentre bien dans cette perspective plus large d'inclusion sociale.

Les inventaires de mesures favorables à l'inclusion numérique mettent souvent en évidence le besoin de compétences appropriées à l'usage des nouvelles technologies et des nouveaux services, ainsi que les réponses à y apporter en termes de formation et d'accompagnement de projets sur le terrain. Dans le langage européen, ces compétences sont regroupées sous le terme "e-skills"; elles font également l'objet d'un programme d'action communautaire. Des données publiées récemment par EUROSTAT révèlent que la fracture en termes de compétences numériques est aussi profonde qu'en termes d'accès aux TIC.

Ces diverses politiques en faveur de l'inclusion numérique sont toutefois assez fragmentées. La notion d'e-inclusion est trop souvent réduite à la seule e-accessibilité. Il y a peu de coordination entre les divers départements de la Commission européenne qui mettent en œuvre des politiques d'e-inclusion. Une telle coordination est

cependant préconisée par le plan d'action "i2010", qui a succédé depuis fin 2005 aux plans e-Europe 2002 et e-Europe 2005. La déclaration ministérielle de Riga contient des engagements concrets pour faire converger ces différentes politiques.



VERS DES POLITIQUES CONVERGENTES ET COORDONNÉES ?

Six priorités ont été définies par le Conseil ministériel européen à Riga:

- Exploiter le potentiel des TIC au bénéfice de l'employabilité des travailleurs âgés et de la qualité de vie des seniors.
- Réduire la fracture géographique, notamment en promouvant la diversité technologique pour les accès à large bande et la spécificité des services pour les zones rurales.
- Rendre opérationnelle l'e-accessibilité, notamment pour les sites d'intérêt public, à travers le concept de DfA.
- Améliorer l'alphabétisation numérique et développer les compétences.
- Promouvoir la diversité culturelle et linguistique dans l'espace numérique européen.
- Promouvoir des services d'administration en ligne qui ne laissent personne de côté et qui mettent l'utilisateur au centre de la conception des services.

Des échéances ont été fixées pour atteindre des premiers résultats en 2008 et parvenir à réduire de moitié, d'ici 2010, les disparités entre citoyens et entre pays.

Ces résolutions et échéances devront être traduites dans les politiques nationales, au niveau des 25 États membres. Au niveau de la Belgique, le plan national d'action contre la fracture numérique, coordonné par le Ministre Dupont, affiche des objectifs largement convergents avec

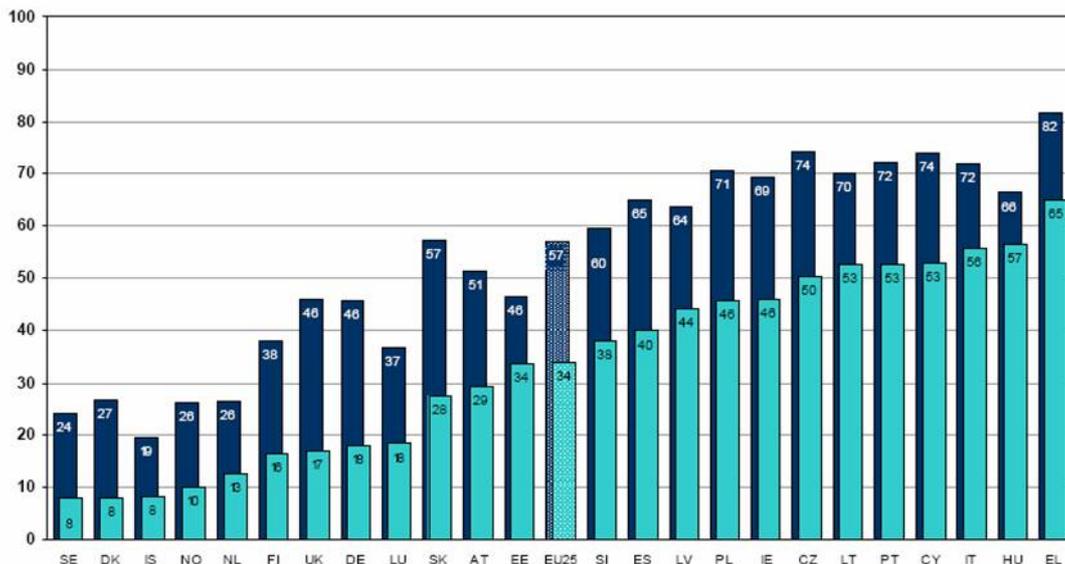
ceux de la déclaration de Riga. Il reste à les traduire en actions concrètes, ce qui, dans notre pays, requiert une collaboration institutionnelle efficace entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés.

Gérard Valenduc
Patricia Vendramin

- Commission européenne, *i2010 - Premier rapport annuel sur la société européenne de l'information*, COM (2006)0215.
- Cullen K., Kubitschke L., Room G., Steyaert J., *Policy measures to promote access to ICT as a means of combating social exclusion*, Community action programme on social inclusion, Policy studies findings n°7, 2005.
- Demunter C., *Fracture numérique en Europe*, EUROSTAT Statistiques en bref, n° 38/2005

- Demunter C., *How skilled are Europeans in using computers and the Internet*, EUROSTAT Statistics in focus, n° 17/2006
- Ottens M., *Utilisation d'internet par les particuliers et les entreprises en Europe*, EUROSTAT Statistiques en bref, n°12/2006
- Vendramin P., Valenduc G., *Fractures numériques, inégalités sociales et processus d'appropriation des innovations*, dans *Terminal* n° 95-96, L'Harmattan, Paris, 2006.
- Sites internet: déclaration de Riga et contributions à la conférence *ICT for an inclusive society* http://ec.europa.eu/information_society/events/ict_riga_2006/index_en.htm.
Plan national belge de lutte contre la fracture numérique: <http://www.mis.be/fr/content/fracturenumeriqueplanfr.pdf>.
Projet Strengthening e-inclusion across Europe: <http://www.einclusion-eu.org/>

Graphique : pourcentage de personnes n'ayant jamais utilisé un ordinateur (bleu clair) ou n'utilisant pas régulièrement internet (bleu foncé) dans différents pays européens (Source : Demunter C., EUROSTAT, 2006, données 2004)



AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE,
SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE